



A Porte-de-Savoie le mercredi 14 septembre 2022

Mesdames, Messieurs,  
les Conseillers municipaux

**Objet** : convocation conseil municipal

Madame, Monsieur,

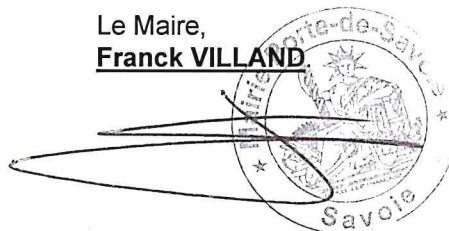
Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal de la commune de Porte-de-Savoie, qui se tiendra le :

**Mardi 20 septembre 2022  
à 19h00**

**Mairie Porte-de-Savoie**  
Salle du conseil municipal  
77, place de la mairie  
Les Marches  
73800 PORTE-DE-SAVOIE

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Maire,  
**Franck VILLAND**



**Ordre du jour de la séance** :

1. Composition du conseil municipal : procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission.
2. Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 13 juillet 2022
3. Intervention/présentation :
  - 3.1. Service de l'eau potable Les Marches : présentation et adoption du rapport annuel sur la qualité du service 2021 (intervention de M. BIOT du bureau d'études JCB Assistance).
  - 3.2. Service de l'eau potable Francin : présentation et adoption du rapport annuel sur la qualité du service 2021 (intervention de M. BIOT du bureau d'études JCB Assistance).
4. Gouvernance : modification de la composition des commissions communales.
5. Accueils périscolaires : présentation du projet éducatif 2022-2026 des accueils périscolaires

6. Ressources humaines : recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire (encadrement des études dirigées)
7. Finances communales : décision modification n°3 (budget principal)
8. Affaires foncières et domaniales
  - 8.1. Achat de deux parcelles de terrain à la SAFER
  - 8.2. Echange de parcelles de terrain dans la forêt entre la commune et M. Emmanuel FOURNIER dans le cadre de la réalisation d'un sentier pédestre.
  - 8.3. Changement de dénomination d'une voirie communale (chemin de Nanchon)
9. Contentieux : précisions apportées à la délibération du 28 mai 2020 donnant délégation au maire pour intenter des actions en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle.
10. Décisions du Maire prises par délégation